

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Esther BEUVE, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Pierrick DELACOTTE, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 23 octobre 2023

Date d'affichage : 26 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Votants : 21

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 21/09/2023
- 2) Accueil des membres du CME - présentation des projets
- 3) Saint-Lô Agglo - approbation du contrat Agglo/communes
- 4) Vélorail - approbation de la convention de transfert de gestion de la voie ferrée
- 5) Cinéma - approbation de la convention 2022-2025 avec le Réseau Génériques
- 6) RPI Mesnil-Raoult/St-Romphaire/Troisgots - modification des statuts
- 7) Finances - demande de subvention complémentaire de l'OCVA
- 8) RH - modification du tableau des effectifs
- 9) Décisions du Maire par délégation
- 10) Communications de la municipalité
- 11) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie GAUTIER est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 21/09/2023

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

2- Accueil des membres du CME - présentation des projets

Rapporteur : Nathalie LECLER, les enfants du CME, Anthony ANNE (référent CME)

M. le Maire souhaite la bienvenue aux enfants du CME, accompagnés de leurs parents et grands-parents pour certains. Il rappelle l'objectif du CME qui est de faire de ces membres de jeunes éco-citoyens et éco-citoyennes. Il remercie son adjointe Nathalie LECLER et Anthony ANNE (référent CME) pour leur investissement dans l'animation du CME. Puis, il cède la parole à Mme Nathalie LECLER qui présente en quelques mots les grandes étapes du processus.

Le CME rassemble 14 enfants (4 CE2, 5 CM1 et 5 CM2) élus démocratiquement au sein de l'école élémentaire de Condé-sur-Vire historique :

- dépôt des candidatures : septembre 2022
- campagne électorale : octobre-novembre 2022
- élections : décembre 2022

Une fois désignés, les enfants du CME se sont lancés dans une longue phase de réflexion. Une multitude d'idées ont été proposées : organiser un tournoi sportif pour récolter de l'argent pour les hôpitaux, inviter une star à Condé, avoir une fête foraine, mettre un composteur à l'école élémentaire, avoir un toboggan dans l'école, faire un skate-parc, créer une mini-ferme...

A l'issue de cette période de brainstorming, deux idées ont émergé réellement. Elles sont présentées par les enfants des deux groupes qui prennent la parole à tour de rôle :

- ✓ **1^{er} groupe** : Léia, Jade, Lohan, Manon, Célia, Madi, Lony

→ **construire un char pour la parade de Noël des commerçants (samedi 9/12)**

Il s'agit de rassembler du monde, créer un lien d'amitié, avoir de l'ambiance et du punch, réveiller Condé.

Les enfants envisagent d'installer un chalet et un sapin sur le plateau d'un tracteur. Equipés de pistolets à bulles et de confettis, ils seront déguisés en lutins. La fabrication du char et des costumes se fera sur le temps du midi.

Concernant ce projet, M. Eric CAUVIN prend la parole pour affirmer le soutien total de la mairie à cette belle initiative. Il attire toutefois l'attention des enfants sur les contraintes de sécurité imposées par le plan Vigipirate récemment réactivé.

M. le Maire souligne de son côté qu'il a apprécié dans le discours des enfants l'aspect convivialité et lien social mis en vacance dans le projet.

- ✓ **2nd groupe :** Aubane, Gabi, Bérénice, Alice, Léa, Bastien, Camille

→ **aménager un parc de jeux pour les chèvres du site des Jardins de la Gare**

Il s'agit de créer des toboggans, des plateformes et parcours acrobatiques. Ils seront fabriqués à partir de matériaux de récupération (tourets, palettes, planches en bois...) auprès de la déchetterie, de Tri-tout solidaire et des habitants. Les ateliers de fabrication auront lieu sur le temps du midi, les mercredis et pendant les vacances de février 2024 avec les habitants. Les jeux seront prêts pour le printemps 2024. La communication sera particulièrement soignée (presse, réseaux sociaux, flyer).

Budget total : 400 €

Dépenses	Montant
Costumes de lutin	150 €
Bonbons et chocolats	150 €
Quincaillerie	100 €
Mise à disposition si besoin d'un agent municipal	0 €
Mise à disposition des ateliers municipaux	0 €

M. le Maire et Mme Nathalie LECLER remercient chaleureusement les enfants pour leur exposé ainsi que les parents venus nombreux.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver les deux projets présentés par les enfants du CME ;**
- **S'engager à mettre à disposition les moyens matériels et humains nécessaires.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Saint-Lô Agglo - approbation du contrat Agglo/communes

Rapporteur : M. le Maire

Le contrat Agglo-communes, proposé par Saint-Lô Agglo, a vocation à mieux accompagner les communes dans leur projet de territoire et impulser la mise en œuvre d'opérations structurantes à l'échelle de leur bassin de vie. Il vise à soutenir et accompagner financièrement les projets locaux, sous maîtrise d'ouvrage communale sur la durée de la mandature. Il sera signé entre le représentant de Saint-Lô Agglo et le représentant de la commune.

Le contrat Agglo-communes s'adresse à l'ensemble des 61 communes membres de Saint-Lô Agglo. Une enveloppe budgétaire est définie sur la mandature à hauteur de 50 € par habitant. Le contrat Agglo-communes doit répondre au projet de mandature et s'inscrire dans l'aménagement du territoire communal. Il s'articulera autour de 3 enjeux forts pour le développement de la commune :

1. Renforcer l'attractivité de la commune et de son territoire
2. Préserver et valoriser le cadre de vie

3. S'inscrire dans une démarche de développement durable

Les modalités du contrat

La mise en place d'une contractualisation nécessite la rédaction d'un règlement qui permet la définition des modalités d'intervention de Saint-Lô Agglo en faveur des communes.

L'enveloppe financière dédiée est calculée en fonction du nombre d'habitants des communes.

- Pour les communes de moins de 200 habitants : une bonification à hauteur de 10 000 € pourra être proposée. L'obtention de ce montant est conditionnée aux modalités décrites au sein de ce règlement.
- Pour les communes de plus de 200 habitants : l'enveloppe financière est calculée sur la base de 50€ par habitant (base population DGF au moment de la contractualisation).

Le nombre d'opérations inscrites sera limité à 3 projets par contrat.

La subvention devra impérativement :

- être définie dans le cadre de l'enveloppe budgétaire mentionnée dans le contrat,
- respecter la limite des 80 % du montant prévisionnel HT de la dépense éligible, toutes subventions confondues.

La commune bénéficiaire doit apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours de l'Agglo. Pour les communes de plus de 500 habitants, le taux d'intervention n'excèdera pas 40 % du montant global HT de l'opération.

Chaque opération devra faire l'objet d'un dépôt de dossier complet pour instruction par les services de Saint-Lô Agglo. Le montant de la subvention sera validé en bureau communautaire. Seules les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale seront accompagnées financièrement.

Les opérations ne devront pas avoir connu un commencement d'exécution avant la validation du contrat. Une demande anticipée des travaux pourra être sollicitée à compter du début des négociations avec les services de Saint-Lô Agglo. Les projets débutés en amont de ces négociations ne seront pas retenus.

L'ensemble des modalités de la contractualisation est présenté dans le règlement joint au contrat.

Les communes qui souhaitent contractualiser avec Saint-Lô Agglo doivent prendre une délibération présentant le dispositif et approuvant la candidature de la commune.

Le contrat Agglo-Communes de Condé-sur-Vire

En 2023, année de validation du contrat, la commune de Condé-sur-Vire compte **4 241 habitants**. L'enveloppe Agglo dédiée s'élève à **212 050 €**.

Il est proposé d'inscrire un seul projet communal au contrat Agglo-Communes :

Rénovation énergétique et modernisation du cinéma-théâtre

- réalisation : 2024-2025
- montant de l'opération : 1 982 316 € HT
- subvention Saint-Lô Agglo : 212 050 €, soit 11 % du coût de l'opération.

Poste de dépense	Montant HT	Poste de recette	Montant HT	Taux
Contrôle technique, CSPS	7 455 €	Etat (fonds vert ou DETR)	594 695 €	30%
Honoraires maîtrise d'œuvre	179 066 €	Région (préciser le dispositif ou FRADT)	376 640 €	19%
Travaux	1 710 281 €	Département (contrat CPS)	396 463 €	20%
Frais divers et aléas (5% du coût des travaux)	85 514 €	Fonds de concours St-Lô Agglo	212 050 €	11%
		Autofinancement (commune de Condé-sur-Vire)	402 468 €	20%
TOTAL :	1 982 316 €	TOTAL :	1 982 316 €	100 %

Cette opération devra faire l'objet d'un dépôt de dossier complet, sur la plate-forme en ligne dédiée, pour instruction par les services de l'Agglomération au stade de la consultation des entreprises (appels d'offres, demande de devis). Le montant de la subvention sera notifié ultérieurement.

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le règlement du contrat Agglo-communes de Saint-Lô Agglo ;
- Approuver le projet de candidature de Condé-sur-Vire ;
- Approuver contrat et de la maquette financière ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Agglo-commune de Condé-sur-Vire.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Vélorail - approbation de la convention de transfert de gestion de la voie ferrée

Rapporteur : M. le Maire

SNCF Réseaux a sollicité les communes traversées par le circuit du Vélorail (Condé-sur-Vire, Ste-Suzanne-sur-Vire, Bourgvallées) pour transférer la gestion de la ligne en vue d'une exploitation touristique par l'association du Vélorail.

Historiquement, une convention avait été signée entre la SNCF et le syndicat du Val de Vire pour l'utilisation de la voie ferrée. Elle est arrivée à échéance en 2014. Depuis, aucune convention n'a été conclue de nouveau.

La convention proposée par SNCF Réseaux porte sur le transfert de la gestion de la ligne et de ses dépendances. Ce transfert inclut la maintenance des ouvrages d'art (au nombre de 3 : viaduc de Ste-Suzanne, viaduc d'Aubigny et un autre pont sur Condé). La durée de la convention est proposée jusqu'au 31/12/2024.

Durant cette période contractuelle, SNCF Réseaux aura pour mission de dresser un état des lieux des ouvrages d'art, qui sera valable pour 6 ans (soit jusqu'en 2029). Si l'étude conclut à des travaux de réhabilitation très élevés, il sera tout à fait possible pour les communes signataires de ne pas prolonger la convention au-delà du 31/12/2024. Mais, dans ce cas, en l'absence de convention d'exploitation, l'activité Vélorail ne pourra se poursuivre (interdiction de circulation).

Frais d'études (une seule fois)

- Frais de rédaction de la convention : 1 000 €
 - Coût de l'état des lieux : 2 000 €
- 

Coût de fonctionnement :

- Redevance d'utilisation : 1 200 €
 - Impôt foncier : 484 €
 - Assurance : Vélorail
 - Débroussaillage : Vélorail
 - Entretien de la voie : Vélorail
- 

M. Alain LENESLEY demande ce qu'il faut entendre par « entretien de la voie ». Il précise qu'il y a en effet sur le parcours des petits ouvrages à entretenir (ex : curage de fossés). M. le Maire répond que le chiffrage de ces petits travaux découlera sans doute de l'état des lieux dressé par SNCF Réseaux. Il rappelle à ce sujet que l'association du Vélorail supporte chaque année près de 8 000 € en frais de nettoyage/débroussaillage de la voie et des abords, lesdits travaux étant confiés à deux entreprises différentes.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la conclusion de la convention de transfert avec SNCF Réseaux concernant le tronçon de la ligne exploitée par l'association du Vélorail ;**
- **Prendre en charge les frais d'études et le coût de fonctionnement annuel découlant de la convention ;**

- **Solliciter une aide financière des deux communes partenaires (Ste-Suzanne-sur-Vire et Bourgvallées) dont le montant restera à définir ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour signer la convention et tous documents y afférents.**

Pour : 19	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Sylvie ASSELIN et Alain LENESLEY, qui ont un intérêt dans l'affaire, ne prennent pas part au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT

5- Cinéma - approbation de la convention 2022-2025 avec le Réseau Génériques

Rapporteur : Sylvie GAUTIER

La Ligue de l'Enseignement de Normandie, dans le cadre de son projet associatif, conduit une action culturelle autour du cinéma et a mis en place un circuit itinérant GENERIQUES dont la commune de Condé-sur-Vire et Cinéma et Culture pour Tous bénéficient depuis des années.

Ce partenariat historique doit se matérialiser sur le plan juridique par la conclusion d'une convention tripartite aux termes de laquelle la commune confie à la Ligue de l'Enseignement l'animation et l'organisation régulière des séances de cinéma, avec l'appui des bénévoles de Cinéma et Culture pour Tous.

En contrepartie, la commune lui met à disposition gratuitement la salle de cinéma et lui verse une subvention annuelle d'un montant égal à 0,85 € par habitant (montant 2023 = 3 464 €).

Il est précisé que, durant les travaux du cinéma, une demande a été faite à réseau Génériques de délocaliser les séances dans la salle des fêtes de Mesnil-Raoult. Ce projet de transfert temporaire est suspendu à l'avis du CNC (Centre National du Cinéma). La décision est attendue pour les prochains jours.

Le Conseil Municipal décide :

- **Approuver les termes de la convention de diffusion cinématographique du cinéma de Condé-sur-Vire à conclure avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie et Cinéma et Culture pour Tous ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents y afférents.**

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

Annick ALIX-FAUDEMÉR, qui a un intérêt dans l'affaire, ne prend pas part au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT

6- RPI Mesnil-Raoult/St-Romphaire/Troisgots - modification des statuts

Rapporteur : Nathalie LECLER

Par délibération n°2022-061 du 30/06/2022, la commune avait approuvé la modification des statuts du RPI Mesnil-Raoult/St-Romphaire/Troisgots. La Préfecture a émis des observations, notamment relatives à la répartition des frais de fonctionnement et d'investissement entre le syndicat scolaire et les deux communes propriétaires des bâtiments scolaires.

Le syndicat scolaire a dû en conséquence revoir la rédaction des statuts afin de les rendre conformes aux prescriptions de la Préfecture.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver les statuts modifiés du RPI Mesnil-Raoult/St-Romphaire/Troisgots comme suit :**

ARTICLE 1 :

En application des articles L. 163-1 et suivants du Code des communes, il est formé entre les communes de Condé-sur-Vire et Bourgvallées un syndicat qui prendra la dénomination de « **syndicat scolaire intercommunal de Mesnil-Raoult, Saint-Romphaire, Troisgots** ».

ARTICLE 2 :

ARTICLE 2.1 :

Le syndicat a pour objet d'assurer :

- les frais d'investissement et de fonctionnement de la cantine scolaire, propriété du syndicat.
- la cantine dépendant des écoles primaires et maternelles de Mesnil-Raoult, Saint-Romphaire, Troisgots ; la cantine étant fixée à Saint-Romphaire.
- le service des transports sur la pause méridienne des enfants fréquentant les écoles de Mesnil-Raoult, Saint Romphaire, Troisgots.
- le fonctionnement et la gestion de la garderie de Mesnil-Raoult et Saint-Romphaire.
- la gestion du personnel (cantinière, aides-maternelles, femme de ménage, etc) et plus généralement la gestion de l'ensemble des moyens consommables nécessaires à ses vocations (fournitures scolaires, sorties pédagogiques, activités diverses, vélos, ballons, produits d'entretien etc).
- la gestion et l'investissement du matériel de bureautique et d'informatique.

ARTICLE 2.2 :

Les communes ont pour objet d'assurer :

- les frais d'investissements et de fonctionnement des bâtiments dont ils sont les propriétaires afin qu'ils puissent remplir pleinement leurs fonctions (dépannages, travaux d'améliorations, coût des fluides).

ARTICLE 3 :

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Saint-Romphaire.

ARTICLE 4 :

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 :

Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués titulaires, deux délégués suppléants et le maire ou son représentant.-Participent au vote, les délégués titulaires et les maires ou leurs représentants ; les délégués suppléants ne bénéficiant que d'une voix délibérative exceptée si leur présence est consécutive au remplacement d'un membre titulaire. En cas d'égalité de vote, la voix du président sera prépondérante. A chaque réunion, tous les délégués seront invités.

ARTICLE 6

Le bureau est composé du Président et deux vice-présidents. Ce bureau est élu pour 6 ans.

ARTICLE 7 :

La contribution des communes aux dépenses du Syndicat est déterminée par le nombre d'habitants de la commune historique ou de la commune déléguée concernée, le cas échéant.

ARTICLE 8 :

La fonction du receveur sera exercée par le percepteur de St-Lô.

ARTICLE 9 :

La direction du corps enseignant siègera à chaque réunion du Syndicat à titre consultatif.

ARTICLE 10 :

Les réunions se tiendront deux fois par an et chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

ARTICLE 11 :

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux décidant la création de ce syndicat.

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Finances - demande de subvention complémentaire de l'OCVA

Rapporteur : M. le Maire

L'Office Condéen de la Vie Associative (OCVA) assure, en lien avec les services municipaux, l'organisation de deux manifestations-phares sur la commune : la Fête de la musique et Tous en Short et en Fête (TSF). L'OCVA reçoit chaque année un soutien financier de la commune. En 2023, l'association a obtenu une subvention de 15 000 € alors qu'elle avait demandé 22 000 €.

Aujourd'hui, l'association est dans l'obligation de faire une demande de subvention complémentaire pour pouvoir régler ses factures.

En 2023, l'OCVA a créé une nouvelle animation « la course de caisses à savon », qui a rencontré un franc succès populaire. Elle a, en outre, organisé un concert de musique

classique avec l'orchestre de l'Opéra de Rouen à Condé Espace. Toutes ces manifestations ont engendré un déficit important (cf. bilan financier au 09/10/2023).

M. Eric CAUVIN et M. Emmanuel JAMARD informent que le déficit résulte principalement du contexte inflationniste. Par exemple, l'organisation de Tous en short a dépassé le budget prévisionnel d'environ 3 000 €.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Accorder une subvention complémentaire de 7 000 € à l'OCVA pour couvrir son déficit 2023 et lui permettre de disposer d'un fond de trésorerie pour 2024.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Agent contractuel (non-titulaire) depuis 2 ans, Virginie DAUNAY occupe les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle de Condé-sur-Vire. Sérieuse et impliquée dans son travail, Virginie donne entière satisfaction dans l'exercice de ses missions.

Il est donc proposé de pérenniser sa situation en la nommant fonctionnaire au grade d'adjoint technique (catégorie C) accessible sans concours. Le Conseil municipal doit créer l'emploi permanent correspondant.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31/35^{ème}) à l'école maternelle,

Le Conseil municipal décide de :

- **Créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet (31/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2024, pour exercer les fonctions d'ATSEM ;**
- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif 2024, chapitre 12, article 6411 et suivants.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Décisions du Maire par délégation

Décis-2023-42	27/09/2023	commande publique	Agent SSIAP salle Condé Espace pour le mois d'octobre 2023	1 414,50 €
Décis-2023-43	28/09/2023	domaine et patrimoine	Fourniture et pose d'une bavette zinc à la salle condé espace	2 320,49 €
Décis-2023-44	28/09/2023	domaine et patrimoine	Fourniture et pose de carrelage et faïence aux services techniques	15 893,44 €
Décis-2023-45	28/09/2023	domaine et patrimoine	Nettoyage des rideaux à l'école élémentaire	1 620,00 €
Décis-2023-46	28/09/2023	domaine et patrimoine	Fourniture et pose des sanitaires dans le local social des services techniques	7 810,44 €
Décis-2023-47	24/10/2023	domaine et patrimoine	Fourniture et pose de la porte d'entrée, habillage de 2 fenêtres au local social des services techniques	8 190,56 €
Décis-2023-48	24/10/2023	commande publique	Chaussures de sécurité pour les services techniques	1 026,48 €
Décis-2023-49	25/10/2023	commande publique	Remise à niveau des antivirus sur les postes informatiques de la mairie et des écoles	1 384,51 €
Décis-2023-50	25/10/2023	aménagement du territoire	Mise en oeuvre d'un enrobé sur les pattes d'oie dans la rue de St-Jean (RD 286)	6 048,00 €
Décis-2023-51	25/10/2023	domaine et patrimoine	Réalisation d'un prototype pour la rénovation des sièges du cinéma	1 176,00 €

10- Communications de la Municipalité

- **Éric CAUVIN :**
 - **Repas des anciens :** franc succès, bonne ambiance, repas très apprécié (préparé par le nouveau traiteur Maison Gautier, successeur du traiteur Yvoury), 320 invités.
 - **Condé Mag (janvier 2024) :** spécial bilan de mi-mandat + présentation du projet du cinéma-théâtre. Le comité de lecture se réunira comme avant.
 - **CityKomi :** à télécharger gratuitement. Une campagne de communication sera lancée sur cette nouvelle application citoyenne. Éric invite ses collègues élus à en parler autour d'eux. L'idée étant de couvrir une bonne partie de la population.
 - **Cérémonie du 11 novembre :** rassemblement à 10h (Troisgots), à 10h30 (Mesnil-Raoult), à 11h15 (Condé-sur-Vire). Vigipirate oblige : il s'agira de sécuriser les entrées/sorties du rassemblement et de nommer une personne sentinelle chargée de surveiller le cortège.
- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Spectacle Villes en scène « Bon Débarras » 03/10 :** chanteurs québécois, 200 spectateurs (très bonne jauge).
- **Alain EUDES :**
 - **Travaux rue de St-Jean :** l'enrobé a été coulé mi-octobre. Le marquage au sol et les chicanes seront faits prochainement, après la tenue d'une réunion d'information avec les riverains prévue sur place le vendredi 10/11.
- **Emmanuel JAMARD :**
 - **Dépenses d'énergie :** 90 % du budget de la commune déjà consommé. 50 % du budget annexe de Condé Espace.

▪ **Martine SAVARY :**

- **Marche rose contre le cancer** : samedi 14/10 (matin). Plus de 730 participants (effectifs doublés par rapport à l'année dernière), journée particulièrement conviviale. Beaucoup de dons recueillis (7 328 €). Partenariat avec Savencia et Elvir. Participation des commerçants. Discours apprécié de Mme Payen du centre François Baclesse.

11- Questions diverses

1) Rénovation du cinéma-théâtre : point sur l'avancement du projet

- ✓ Calendrier prévisionnel :
 - Appel d'offres : novembre 2023 à février 2024
 - Notification des marchés : mars 2024
 - Début de chantier : avril 2024
 - Fin de travaux : mars 2025
- ✓ Commission ad hoc le 05/12 (20h) : choix de la décoration intérieure

2) Végétalisation des cimetières : point d'étape (Emmanuel JAMARD)

- ✓ Aménagement du carré n°6 du cimetière de Condé-sur-Vire historique. 126 emplacements prévus, à semelles jointives (facilité d'entretien), espaces de circulation traités avec la maille dite Grass Protecta, robuste (elle supporte jusqu'à 8 t par essieu) et compatible PMR. Cette technique est facile d'entretien (une simple tonte suffira).
- ✓ Végétalisation des cimetières existants : enherbement de tous les espaces et sédum dans les inter-tombes. Les voies de circulation seront traitées comme pour le carré n°6 avec le procédé Grass Protecta.
- ✓ Communication : panneaux d'information, réunion publique à programmer.

3) Roches de Ham : travaux de mise en valeur des éperons rocheux (Département de la Manche)

Le projet consiste en l'abattage de 65 arbres (de petite taille). Travaux effectués durant 4 jours entre août et septembre 2024. Demande d'autorisation en cours auprès de la Préfecture, les Roches de Ham étant classées Espaces Naturels Sensibles (ENS).

4) Y aura-t-il un dentiste à Mesnil-Raoult ? (Franck LEGIGAN)

Il est précisé que le dentiste s'apprête à déposer un dossier d'autorisation pour les travaux d'aménagement de son cabinet. C'est donc en bonne voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,
Sylvie GAUTIER



Le Maire,
Laurent PIEN

